



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 10674

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur une particularité de l'enseignement agricole. Les filières STAE (sciences et technologies, aménagement et environnement) ne bénéficient pas d'épreuves optionnelles au baccalauréat. Seuls les élèves des filières dites d'enseignement général peuvent bénéficier de ces épreuves optionnelles. Il lui demande si une mesure est envisagée pour que tous les élèves, quelle que soit leur filière, aient accès à ces épreuves.

Texte de la réponse

Les filières d'enseignement technologique et général sont différentes dans leurs finalités et dans l'organisation : la filière technologique conduit à l'enseignement supérieur court ; la filière générale conduit à l'enseignement supérieur long. Les parcours de formation, régis par des textes réglementaires différents, sont adaptés à ces finalités. Dans ce cadre, les dispositions générales qui régissent la formation et les examens des baccalauréats sont identiques au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'agriculture. Ainsi : le baccalauréat technologique STAE répond aux mêmes dispositions que les baccalauréats technologiques délivrés par l'éducation nationale (épreuves obligatoires et épreuves facultatives) ; le baccalauréat général S préparé dans les établissements du MAAPAR relève des mêmes modalités de formation que celui préparé dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment en ce qui concerne les enseignements optionnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10674

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 432

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3842